

vous en avez fait dans des tems critiques & pénibles, nous assure que dans tous les événemens vous veillerez sur le précieux dépôt qui vous est confié (a). — Et vous, Ecole célèbre par vos lumieres, par vos souffrances & vos triomphes, qui dès le premier moment du danger avez prémuni vos élèves contre l'impiété de ce serment par un jugement digne de votre antique orthodoxie *, ne laissez point
 * 15 Mars 1793, p. 406.
 attaquer par des dogmatifans quelconques une vérité qui a pris un nouvel éclat dans vos leçons & votre exemple. — Et vous, catholiques habitans de ces provinces; par une détestation bien prononcée d'un serment impie, consolez les vertueux prélats de la France, les pasteurs & prêtres de tous les ordres, exilés & souffrans pour le refus du parjure, & surtout profondément affligés d'une apologie qui obscurcit la gloire des martyrs, qui range le courage des Saints parmi les fruits de l'ignorance ou de l'entêtement, qui décerne au timide égoïsme les honneurs de la vertu, qui substitue au repentir la suffisance du pharisien, les bravades de l'orgueil à l'humble aveu des fautes, à une franche confession (b) ce ver-

(a) Lettre Pastorale de l'évêque-prince de Liege contre ce serment impie, plus dangereux que le premier, 15 Août 1793, p. 610. — Déclaration du souverain Pontife, ci-dessus p. 494.

(b) Conduite charitable à tenir envers ceux qui se reconnoissent coupables, & ce qu'ils doivent faire, 1. Sept. 1793, p. 26. — 1. Nov. p. 347, 350.